Règlement et Organisation

Tous les participants s'engagent à se soumettre à ce règlement de par leur inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident, accident ou vol/dégradation pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

Sommaire

1. **Présentation de la randonnée** 2
2. **Conditions météorologiques** 2
3. **Inscription** 2
4. **Confirmation d'inscription** 3
5. **Parkings, navettes et départs** 3
6. **Conditions d'annulation** 4
7. **Respect de la nature** 4
8. **Droit à l'image** 5
9. **Sécurité et assistance** 5
10. **Matériel et responsabilités** 5
11. **Embarcations autorisées** 6
12. **Abandon** 6
13. **Parcours** 6
14. **Assurance** 6
15. **Données personnelles** 7
16. **Participation des personnes mineures** 7
17. **Modification du règlement** 7
18. **Responsabilités de la structure organisatrice** 7

1. Présentation de la randonnée

« La Rando des Culs' Salés » est une randonnée proposant en simultané divers itinéraires : 4 parcours sur terre, à effectuer à pied ou à vélo, et un parcours nautique à effectuer sur l'estuaire de la Gironde. Pour l'édition 2026, le point de départ de toutes les épreuves se fera à Mortagne-sur-Gironde, et l'arrivée sera à Port Maubert.

Cette course est réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires figurant sur le programme et sur le site internet.

L'environnement naturel exceptionnel dans lequel les participants évolueront est à préserver, des consignes en ce sens sont détaillées au point 7 du règlement.

2. Conditions météorologiques

Dans le cas de prévisions météorologiques défavorables, l'organisation se donne le droit d'annuler ou de stopper la randonnée.

Aucune réclamation, remboursement, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'organisation.

3. Inscription

Les inscriptions auront lieu du 2 mars 2026 au 29 mai 2026 inclus. Toutes les inscriptions auront lieu en ligne sur le site de Cap' sur Maubert, un des sites communautaires de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge : https://www.capsurmaubert.fr/.

L'inscription est :
- d'un montant de 12 euros pour les personnes de 13 ans et plus ;
- d'un montant de 6 euros pour les enfants entre 7 ans et 12 ans (inclus) ;
- gratuite pour les enfants de moins de 7 ans.

Attention, le parcours nautique et les parcours orange et rouge en vélo ne sont pas **recommandés** pour les enfants de moins de 12 ans.

Le tarif comprend :
- le trajet en navette bus de Port Maubert à Mortagne-sur-Gironde ;
- la dotation randonneurs ;
- la sécurité ;
- les ravitaillements et le pot final en musique (concert).

4. Confirmation d'inscription

La confirmation d'inscription sera organisée le jour même, à savoir le samedi 30 mai 2026, **de 11h à 14h** à Mortagne-sur-Gironde pour tous les moyens de locomotion pour la randonnée.

Un **émargement obligatoire** au départ et à l'arrivée est mis en place afin de vérifier la présence de tous les participants.

5. Parkings, navettes et départs

Pour les randonneurs nautiques : Départ 15h

Les randonneurs nautiques pourront se rendre directement à Mortagne-sur-Gironde afin de déposer les embarcations à proximité de la cale de mise à l'eau de 11h à 14h. En cas d'arrivée par l'eau, merci de contacter la capitainerie au .... **La mise à l'eau des embarcations devra se faire obligatoirement avant 14h45**.
Une fois délestés de leur embarcation, les randonneurs se dirigeront avec leur véhicule et remorque à Port Maubert afin de stationner sur les parkings prévus à cet effet. Des navettes bus les attendront. Les navettes circulent sans interruption de 11h à 14h entre Port Maubert et Mortagne-sur-Gironde. Dans la mesure du possible, n'attendez pas la dernière navette qui risque d'être remplie et venez profiter du cadre de Mortagne-sur-Gironde pour pique-niquer sur place.

Les parkings et emplacements de dépôt du matériel nautique sont spécifiquement délimités pour la manifestation. En cas de non respect, il en sera de la responsabilité du participant.

Pour les randonneurs cyclo : Départ 15h

Les randonneurs cyclo pourront se rendre directement à Mortagne-sur-Gironde afin de déposer leur vélo dans un parc à vélo surveillé. À la suite de cela, les randonneurs cyclo pourront se diriger avec leur véhicule vers Port Maubert afin de se stationner sur les parkings prévus à cet effet. Des navettes bus les attendront. Les navettes circulent sans interruption de 11h à 14h entre Port Maubert et Mortagne-sur-Gironde. Dans la mesure du possible, n'attendez pas la dernière navette qui risque d'être remplie et venez profiter du cadre de Mortagne-sur-Gironde pour pique-niquer sur place.

Les parkings et emplacements de dépôt du matériel cyclo sont spécifiquement délimités pour la manifestation. En cas de non respect, il en sera de la responsabilité du participant.

Pour les randonneurs pédestres : Départ 15h

Les randonneurs pédestres pourront se rendre directement à Port Maubert pour stationner leur véhicule sur les parkings prévus à cet effet. Des navettes bus les attendront. Les navettes circulent sans interruption de 11h à 14h entre Port Maubert et Mortagne-sur-Gironde. Dans la mesure du possible, n'attendez pas la dernière navette qui risque d'être remplie et venez profiter du cadre de Mortagne-sur-Gironde pour pique-niquer sur place.

Les parkings sont spécifiquement délimités pour la manifestation. En cas de non respect, il en sera de la responsabilité du participant.

6. Conditions d'annulation

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas d'annulation de l'épreuve sur directives ministérielles, préfectorales, ou municipales pour des raisons climatiques ou pandémiques, suite à une menace terroriste ou de tout autre ordre, ou en cas de force majeure.

L'inscription est définitive, cependant des remboursements pourront être engagés en cas d'annulation sur présentation d'un justificatif médical.

7. Respect de la nature

Les parcours traversent des **secteurs à forts enjeux écologiques** reconnus par l'Union Européenne. Il s'agit de la **zone Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde »** dans lesquelles sont présentes des oiseaux et des habitats naturels menacés, et donc protégés.

Afin d'éviter toute source de pollution pouvant dégrader ces milieux naturels et pour limiter le dérangement des espèces animales y vivant, et plus précisément des oiseaux qui seront en pleine nidification à cette époque, nous attirons d'autant plus l'attention des participants au **bon respect des règles**, notamment en terme de gestion des déchets et du respect des itinéraires.

Ce respect est garant du bon déroulé de l'édition 2026 et de celles à venir. Pour davantage d'informations sur les richesses environnementales de cette zone Natura 2000, rendez-vous sur http://marais-falaises-estuaire-gironde.n2000.fr/ »

Les organisateurs sont très attachés au respect de l'environnement par tous les participants à « La Rando des Culs' Salés ».

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages en tout genre, gobelets…) sur les parcours. Des poubelles seront mises à disposition au niveau de chaque poste de ravitaillement. Elles devront impérativement être utilisées par les participants, qui devront donc conserver leurs emballages et autres déchets en attendant de pouvoir s'en débarrasser dans les lieux prévus à cet effet.Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la randonnée toute personne jetant volontairement ses déchets en dehors des zones délimitées.

Les sentiers, les routes, le trajet sur l'estuaire et les alentours devront être aussi propres après le passage des participants qu'avant leur passage.

Les organisateurs recommandent donc grandement aux participants de boire et manger dans l'enceinte des postes de ravitaillement et d'utiliser. Chaque participant devra se munir de son gobelet ou autres…

8. Droit à l'image

Droit à l'image : « J'autorise expressément les organisateurs de l'évènement « La Rando des Culs' Salés » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser ou conserver les

images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à « La Rando des Culs' Salés », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

En cas d'opposition merci d'envoyer un mail à : **rcs@capsurmaubert.fr**

9. Sécurité et assistance

La sécurité sera assurée par l'ASSAJ pour la partie terrestre et le Club de Voile de Port Maubert pour la partie nautique. Se référer au Document de Surveillance et d'Intervention (DSI) affiché au point d'émargement et d'arrivée de la randonnée.

Une équipe de secouristes sera mise en place par l'organisation (ASSAJ).

Nous comptons sur tous les participants pour apporter aide et réconfort en cas de problème, alerter les secours appropriés, et suivre le protocole de la feuille de route qui sera donnée au départ le jour J.

10. Matériel et responsabilités

Lors de sa confirmation d'inscription, le participant devra présenter son matériel obligatoire et le conserver tout au long de la course.

Sur l'eau:

- Port du gilet de flottabilité obligatoire, aux normes et correctement porté ;
- Port de chaussures fermées obligatoire ;
- Savoir nager 25 m est obligatoire ;
- Le bout de remorquage doit faire 5 m et 8 mm minimum de diamètre ;
- Les embarcations devront être insubmersibles et en état de navigation ;
- La responsabilité de l'embarcation revient au chef de bord ;
- Les chiens sont interdits sur l'itinéraire nautique.

À vélo :

- Port d'un gilet de signalement (jaune ou orange) obligatoire ;
- Port du casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans ;
- Port du casque vivement conseillé pour les adultes ;
- Le code de la route devra être dûment respecté ;
- Un parc à vélo sera mis à disposition au départ de 10h30 à 15h
- Les chiens sont interdits sur l'itinéraire terrestre.

À pied :

- Port d'un gilet de signalement obligatoire (jaune ou orange) obligatoire ;
- Port de chaussures de randonnée ou de baskets vivement conseillé ;

Il vous faudra veiller à adapter votre tenue à la pratique choisie pour effectuer « La Rando des Culs' Salées » et aux conditions météo du jour (casquette, crème solaire, vêtements de pluie...).

11. Embarcations autorisées

Sont autorisées à participer à cette manifestation les embarcations suivantes, non motorisées, respectant les règles de navigation en mer en vigueur : paddle, canoë kayak simple ou double de mer, voile, aviron de mer, voile traditionnelle, pirogue.

12. Abandon

Tout participant qui abandonne doit en informer l'organisation dans les plus brefs délais par téléphone ou par les autres moyens indiqués sur la feuille de route. Celui-ci devra émarger à son arrivée afin que des recherches ne soient pas déclenchées.

13. Parcours

Les couleurs du balisage des parcours vous seront communiquées le jour J. La barrière horaire est indiquée dans le programme.

Respect du code de la route obligatoire.

14. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance en responsabilité civile par le biais de la collectivité CDCHS.

La randonnée a lieu à des horaires précis, mentionnés dans le programme. En dehors de ces horaires, il s'agit de la responsabilité de chacun d'agir. Les organisateurs de la manifestation se réservent le droit d'interdire le départ ou de faire débarquer les passagers d'une embarcation pour des raisons de sécurité. Aucun dédommagement ni remboursement ne pourra être exigé par les participants.

Le participant se déclare apte à la pratique d'activités physiques et sportives, et il dégage la responsabilité de la CDCHS de tout incident ou accident médical qui pourrait lui arriver.

15. Données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies sur le bulletin d'inscription sont nécessaires pour l'organisation de la course.

Elles pourront être conservées et/ou faire l'objet de traitements informatisés (par ex newsletters) dans le cadre de prospection ou d'envoi d'informations.

16. Participation des personnes mineures

Les jeunes randonneurs de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Une autorisation parentale devra être jointe à l'inscription.

17. Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y sont contraints pour des raisons de sécurité ou qui leur seraient imposées par les autorités compétentes.

En cas de publication d'une nouvelle version du règlement, les modifications entrent en vigueur dès leur mise en ligne sur le site de l'évènement ; elles sont imposables aux participants dès cet instant. Il est recommandé aux participants de s'assurer périodiquement de l'exactitude et de la pertinence des informations dont ils disposent sur la course à laquelle ils sont inscrits.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'interprétation ou de l'utilisation d'informations qui ne seraient pas d'actualité.

18. Responsabilités de la structure organisatrice

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels qui surviendrait le jour de la manifestation.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine d'exclusion. Nous vous rappelons qu'il appartient à toute personne de s'assurer qu'elle est en capacité de participer à la randonnée pour laquelle elle s'est inscrite.

19. Baptêmes en montgolfière

Dans le cadre de l'édition 2026 de « La Rando des Culs'Salés », les 25 premiers inscrits gagneront un baptême en mongolfière à valoir le 30 mai 2026 de 18h à 20h à l'arrivée de la rando à Port-Maubert. En cas d'annulation des vols aucun report ni remboursement ne sera possible.